Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150129-2015_B031-DE
Date de télétransmission : 06/02/2015
Date de réception préfecture : 06/02/2015

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 JANVIER 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B031

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire – Aides en faveur des propriétaires bailleurs PIG CPA

Le 29 janvier 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 janvier 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade - CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues - LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance - RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :
FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à DAGORNE Robert

Excusé(e)s :
AMIEL Michel, vice-président, les Pennes-Mirabeau – CHARDON Robert, vice-président, Venelles - FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale Adjointe
Prospective Aménagement Emploi et Formation
Direction Stratégie Cohérence Territoriale et Habitat
Direction Habitat
NP

04_1_10

BUREAU DU 29 JANVIER 2015

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

Politique publique : Habitat et politique de la ville

Thématique : Habitat

Objet : Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire – Aides en faveur des propriétaires bailleurs PIG CPA
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne l'attribution d'une aide de 542 € de la CPA en faveur des propriétaires bailleurs dans le cadre du Programme d'intérêt général de la CPA.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa politique de l'habitat la Communauté du Pays d'Aix soutient l'amélioration de l'habitat privé et s'associe aux objectifs prioritaires pour la réhabilitation des logements du parc privé fixé par l'ANAH et qui portent sur la réhabilitation de 145 logements par an dont :

- 42 logements propriétaires bailleurs
- 103 logements propriétaires occupants
- 35 logements en sortie d'insalubrité

- 14 logements très dégradés
- 8 logements dégradés
- 32 logements énergie
- 60 logements autonomie

Dans ce cadre, les décisions d'attribution des aides en faveur de l'habitat privé sont prises par l'Agence nationale de l'habitat après avis de la commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH), dans la limite des droits à engagement alloués annuellement.

A cet effet, les priorités en matière d'amélioration du parc immobilier bâti sont confirmées annuellement auprès de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat sur la base de critères liés aux revenus des demandeurs et/ou géographiques, ou de conditions particulières de location et fixées dans un programme d'actions.
Par délibération n°2006-A101 du 6 avril 2006, le Conseil de Communauté a décidé l'octroi d'une subvention de 10 % en matière d'aide à la réhabilitation de logements locatifs privés à loyer maîtrisé en complément des aides de l'ANAH.

La Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat de l'ANAH s'est tenue le 13 novembre 2014 et a instruit le dossier suivant :

N° DOSSIER ANAH	DEMANDEUR NOM PRENOM	ADRESSE DEMANDEUR	ADRESSE IMMEUBLE	TYPE TRAVAUX	MONTANT REEL DES TRAVAUX	MONTANT DEPENSE SUBVENTIONNEE	ENGAGEMENT ANAH	PART CPA	ENGAGEMENT CPA	LI	LCS	LCTS
13011915	BALDUCCHI Gilberte	26 bis Avenue de la Libération Quartier les bastides 13850 GREASQUE	30, rue de la Treille 13100 Aix-en-Provence	Réhabilitation globale	29 211 €	5 423 €	1 356 €	10%	542 €	1		

Les aides seront attribuées au propriétaire bailleur aux vues des attestations de versement de la participation de l'Anah.

Le montant total du dossier pouvant bénéficier de l'aide de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'élève à 542 €.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n°2006-A101 du Conseil communautaire du 6 avril 2006 relative aux dispositifs en faveur des propriétaires privés en complément des aides de l'Anah ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux personnes morales (privées ou publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associés d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;
VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 8 janvier 2015;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une aide d'un montant de 542 € au propriétaire bailleur concerné mentionné ci-dessus ;

- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;

- **DIRE** que la dépense sera imputée sur l'AP N° 2010/2 (imputation 70-2042) de la Direction Stratégie et Cohérence Territoriale.

2015_B031

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire – Aides en faveur des propriétaires bailleurs PIG CPA

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

0 3 FEV. 2015